

Des femmes... pourquoi faire ?

Autor(en): **Stauffer, Antoinette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 79

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

25-29 octobre 1967

Elections des Chambres Fédérales



On juge du niveau d'une nation à la condition qui est faite à la femme

La nouvelle de la candidature de trois Romandes à l'élection du Conseil des Etats a été bien accueillie chez nous et même en Suisse allemande. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de réactions négatives, au contraire. Pas non plus de sous-entendus et de sourires narquois (du moins audibles et visibles...), mais des encouragements, dans un climat d'amitié et de sympathie. Cette attitude est nouvelle.

J'ai toujours vécu dans une famille politisée par tradition, dans laquelle les événements à l'échelle mondiale et nationale sont au centre des conversations familiales. Femme d'un journaliste à la pointe du combat — et qui avait une haute idée de « l'autre moitié de l'humanité », j'ai été amenée à dépasser le niveau personnel pour considérer, avant toute autre chose, les aspirations et les intérêts de la collectivité. J'ai fait un pas de plus en donnant mon adhésion au groupement politique qui correspondait le mieux à mon sens de l'ordre et de l'équité et mis ma confiance dans un parti qui, depuis sa fondation, a défendu le principe de l'égalité de tous les individus, les femmes et les enfants y compris. Un nouveau pas a été franchi lorsque j'ai pris part aux affaires publiques en entrant au Conseil communal de Pully puis au Grand Conseil du canton de Vaud.

Aujourd'hui, en acceptant une candidature au Conseil des Etats, j'ai le sentiment de contribuer à l'amélioration de la condition féminine. Elle est loin d'être satisfaisante. Trop de discriminations sur le plan politique, économique, social et familial empêchent les femmes suisses de se développer harmonieusement et de tenir leur rôle de majeures dans la société, au même titre que leurs compagnons avec lesquels elles voudraient partager les responsabilités — non pas dans un esprit de concurrence, ce serait ridicule — mais dans un climat de confiance et de collaboration.

Pour que les femmes puissent assumer leurs droits et leurs devoirs, il est primordial de modifier nos attitudes traditionnelles et nos modes de pensée à l'égard des jeunes filles, en leur donnant droit à une instruction solide, un métier ou une profession. Or, tout ce qui touche au domaine de l'enseignement, des écoles et de la formation professionnelle est du ressort des cantons. C'est dire l'importance d'être au Conseil des Etats des représentants cantonaux qui voient large et grand, qui soient particulièrement sensibles aux aspirations de la jeunesse et partisans convaincus de la promotion de la femme. Dans le même ordre d'idées, je rappelle que lors de l'avant-dernière législature, la Convention du B.I.T. No 100, concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, a été rejetée par le Conseil des Etats, alors qu'elle avait été acceptée par le Conseil national. Il n'est pas téméraire de supposer que s'il y avait aussi des femmes au Sénat helvétique, celui-ci aurait une meilleure compréhension des problèmes de celles qui représentent un bon tiers de la main-d'œuvre du pays et sans lesquelles notre économie serait paralysée.

Isabelle de Dardel

Des femmes députées au Conseil des Etats...? Pourquoi pas?

Les femmes suisses des cantons de Vaud, Genève et Bâle-Ville auront sous peu, du 25 au 29 octobre, le droit de participer à l'élection de l'une des Chambres fédérales : le **CONSEIL DES ETATS**.

Elles auront également le droit d'élire une ou plusieurs femmes à ce conseil.

Qu'on se le dise et le redise autour de soi puisque les cantons de Vaud et Genève présentent, le premier, deux candidates, le second, une candidate à cette élection.

Evénement donc capital

Répetons-le, les femmes des cantons qui ont obtenu leurs droits politiques auront donc le droit et le devoir de voter pour l'élection des députés au Conseil des Etats.

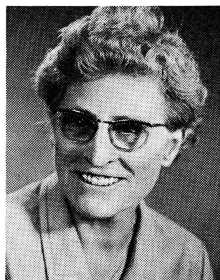
Le fait revêt un grand intérêt, car les lois votées par les Chambres fédérales sont beaucoup plus importantes que celles votées par les cantons puisque tout d'abord applicables dans tout le pays. Elles touchent de plus près les femmes dans leurs conditions de vie, cela aussi bien sur le plan privé que sur le plan professionnel.

Il suffit de penser à la récente loi fédérale sur le travail qui oblige la femme enceinte à quitter son emploi durant huit semaines, sans se préoccuper de savoir de quoi elle vivra, elle et son enfant, durant ce temps ;

à la loi, à peine moins récente, de l'assurance-maladie qui prévoit des cotisations plus élevées pour les femmes que pour les hommes ;

à la loi aussi sur l'assurance-maternité qui n'arrive pas à voir le jour ;

à la loi d'une envelopure encore bien plus grande qui modifiera — espérons-le prochainement — les dispositions du droit de la famille, où tant d'inégalités, estimées choquantes par beaucoup, frappent la femme mariée et la mère de famille dans ses rapports avec son conjoint et avec ses enfants : domicile



conjugal, nom, nationalité, droit au travail, élargissement du droit de représenter l'union conjugale, gestion de ses biens, partage inégal des bénéfices, actes juridiques pendant le mariage, recouvrement des prestations alimentaires, recherche de la paternité, tutelle de l'enfant illégitime, divorce, nom et nationalité de la femme divorcée, etc., etc...

Or les derniers échos du Conseil fédéral sont alarmants pour les femmes. Le projet améliorant la plupart de ces points et mis sur pied par une commission extra-parlementaire n'est pas approuvé par les gouvernements cantonaux. Il sera soumis encore à une deuxième commission d'étude. Les femmes suisses ont tout lieu d'être inquiètes. Elles demandent à être consultées en nombre et représentées en force à ces débats les concernant tout particulièrement.

Une occasion

Une occasion leur est offerte par ces prochaines élections d'envoyer des femmes siéger au sein du Conseil des Etats, députées qui n'auront, certes, pas la tâche facile, puisque des deux chambres législatives, le Conseil des Etats est la moins progressiste.

N'est-ce pas lui en effet qui, par trois fois, a refusé de ratifier la convention du B.I.T. —

alors que le Conseil national l'avait fait — prévoyant l'égalité des salaires entre hommes et femmes pour un travail d'égale valeur ?

N'est-ce pas aussi lui qui s'est révélé le plus enclin à prévoir des primes plus élevées pour les femmes que pour les hommes dans l'assurance-maladie ?

Autres problèmes

D'autres problèmes encore qui seront certainement débattus au cours de ces prochaines années intéressent tout autant les femmes. Citons-en quelques-uns des plus urgents à résoudre :

la septième révision de l'A.V.S. que tant de petits rentiers attendent anxieusement ;

la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, problèmes aigus de l'heure présente ;

la lutte contre le bruit, sujet aussi alarmant ;

les questions relatives à la protection, au développement et au subventionnement de l'agriculture ;

le développement et l'application de la recherche scientifique, où notre pays a tant de retard ;

l'intégration européenne, problème imminent ;

l'aide aux pays en voie de développement, faute de laquelle nous en subissons les contre-coups ;

sans compter nos soucis au sujet des finances fédérales, etc., etc...

Trouver des solutions à ces questions et à tant d'autres est tout aussi vital pour les femmes que pour les hommes. Les femmes suisses se doivent de participer toujours plus aux responsabilités qui incombent à notre pays. Qu'elles en saisissent chaque occasion en attendant d'obtenir la plénitude de la reconnaissance de leurs droits politiques sur le terrain fédéral et dans les cantons.

L'une de ces occasions, pour l'heure, est, pour elles, de se faire représenter au Conseil des Etats en y déléguant, non pas une femme seulement, mais plusieurs femmes.

Conséquences d'une telle représentation

Que Vaud qui a été le premier des cantons à l'honneur en matière de vote des femmes soit suivi de Genève !

Que les électrices se le disent et le redissent autour d'elles. Qu'elles votent et fassent voter, car grand serait le retentissement dans notre pays si des femmes députées étaient élues à une chambre fédérale.

E. Kammacher

Pas de restriction pour les femmes élues

En réponse à une question du conseiller national Breitenmoser (conservateur, Bâle-Ville), s'inquiétant de savoir si les femmes élues au Conseil des Etats pourraient assister aux débats de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies), le Conseil fédéral répond notamment :

La Constitution fédérale ne contient à cet égard aucune disposition restrictive ou dont l'interprétation permettrait d'admettre que les femmes députées au Conseil des Etats ne puissent participer qu'aux délibérations du Conseil siégeant séparément et non pas à celles de l'Assemblée fédérale.

En page 3 :

- Pourquoi les partis du centre et de droite ne présentent pas de candidates ?
- Comment voter
- Les Chambres fédérales



Des femmes... pourquoi faire ?

Mon intérêt pour le féminisme d'abord, pour la politique ensuite, remonte aux années 40, époque à laquelle j'étais élève de l'Ecole de service social de Genève. L'ardent féministe qu'était notre professeur de sociologie, M. André de Maday, n'est pas étranger à mon évolution d'alors.

De plus en plus, je pris conscience de l'acuité de certains problèmes sociaux, des inégalités de traitement entre hommes et femmes, et je découvris l'interdépendance des problèmes qui se posent à la communauté. Je m'aperçus également que toute notre vie extérieure et, dans une certaine mesure aussi, notre vie intérieure sont conditionnées, voire menées par la politique. Mieux valait donc essayer d'influer sur celle-ci — si peu que ce fût — plutôt que la subir passivement. La question de l'engagement devenait une réalité, un impératif. C'est ainsi qu'en mai 1947, j'adhérai au Parti ouvrier et populaire. Mon activité politique devint le prolongement naturel de mon activité professionnelle.

Conseillère communale depuis 1962, ce n'est pas sans grandes hésitations que j'ai accepté, en juin dernier, à la demande de mon parti, d'être candidate au Conseil des Etats. Les responsabilités me paraissent accablantes, d'autant plus qu'elles étaient doubles : politiques et féministes. Pourtant, je n'allais pas au-devant d'un inconnu total — ce qui est toujours angoissant — puisqu'en 1959, mon parti avait déjà présenté une femme : Marcelle Miéville. Le chemin ainsi ouvert il y a huit ans s'est élargi : aujourd'hui, il y a trois candidates ! Dans deux cantons romands, les citoyennes et citoyens, familiarisés aux vocables de « députée » ou « conseillère communale » sont moins surpris de ces candidatures. On constate donc que, petit à petit, le féminisme gagne du terrain et s'implante. Si, demain, une des trois candidates était élue, il est certain que la cause du suffrage féminin en Suisse avancerait d'un grand pas.

Si l'une des candidates était élue... il me semble évident que le rôle de cette toute nouvelle conseillère aux Etats ne serait pas tellement différent de celui qu'elle joue maintenant déjà au niveau du canton ou de la commune. Les options choisies demeurent valables sur le plan du pays. Une tâche immense, difficile, l'attendrait. Tant de grands et urgents problèmes se posent à la Suisse : sécurité sociale, renchérissement du coût de la vie, pollution des eaux, aménagement du territoire, recherche scientifique et subventions aux universités, impôts, budget militaire, révision de la Constitution et, bientôt souhaitons-le, révision du Code civil dont certains articles devraient mettre la femme sur le même plan que l'homme. Toutes ces questions — et il en est d'autres encore — sont importantes, pressantes, interdépendantes. Elles concernent la population entière, soit les hommes et les femmes ensemble, aucun domaine ne pouvant être du ressort des uns à l'exclusion des autres. Il ne faut pas se lasser de le répéter.

Au Conseil des Etats, et parfois devant les deux Chambres, la première conseillère ne serait pas toujours écoutée, mais elle serait entendue ; cela déjà marquerait un grand progrès !

Antoinette Stauffer